



Avocat, Dr. méd. et lic. iur. HSG  
Associé  
Téléphone +41 58 658 29 15  
andreas.wildi@walderwyss.com



## Andreas Wildi

Andreas Wildi, né en 1972, est médecin et avocat. Il conseille et représente des entreprises multinationales, du Dow Jones et du Nasdaq, ainsi que des PME et des start-up dans le domaine des sciences de la vie. Il se consacre en priorité au droit suisse et international en matière de rémunération et fixation des prix des médicaments et des produits issus de technique médicale. Ses autres domaines de spécialité couvrent les questions réglementaires liées aux médicaments et dispositifs médicaux, ainsi qu'aux produits nutritionnels spéciaux, produits cosmétiques, analyses génétiques et enfin produits sanguins ou à base de cellules souches.

Andreas Wildi a fait des études de médecine à l'Université de Zurich, où il a obtenu son doctorat (Dr. méd.). Parallèlement à ses activités de médecin à temps partiel à l'hôpital et en qualité de représentant des médecins généralistes, il a suivi des études de droit à l'Université de Saint-Gall (lic. iur. HSG). Avant son admission au barreau, Andreas Wildi a travaillé comme greffier stagiaire au tribunal cantonal de Schaffhouse et comme avocat stagiaire dans un cabinet d'affaires zurichois. Il a ensuite exercé dans un cabinet zurichois de renom jusqu'à sa nomination à l'Office fédéral de la santé publique, au sein duquel il a dirigé la division chargée de la fixation des prix des médicaments. Ses fonctions de EMEA Market Access Law Director chez Janssen Pharmaceuticals (Johnson & Johnson) ont permis à Andreas Wildi d'étendre ses connaissances du Market Access national au marché international. À partir de 2012, il a développé sa pratique d'avocat au sein d'un grand cabinet zurichois. Andreas Wildi est associé depuis le printemps 2015.

Andreas Wildi exerce en allemand, en français et en anglais. Il est habilité à plaider devant les tribunaux suisses et est professeur invité au sein de la faculté de droit de l'Université de Lucerne en matière de législation pharmaceutique.

---

## Publications choisies

---

### Pharmaceutical Advertising 2022 – Switzerland

par Andreas Wildi et Celine Weber  
dans: Chambers Global Practice Guide,  
2022

### Kommentar zu Art. 5, 6 und 7a HMG

[Commentary on Art. 5, 6 und 7a HMG]  
par Michael Isler [co-auteur], Andreas  
Wildi [co-auteur] et Stephanie Eggimann  
[co-auteur]  
dans: Eichenberger/Jaisli/Richli (edit.),  
«Basler Kommentar zum  
Heilmittelgesetz»  
2, Basel, 2021

### Entry into force of the revised Swiss Medical Devices Ordinance and its implications for the medtech industry

[Entrée en vigueur de l'ordonnance  
révisée sur les dispositifs médicaux et  
ses conséquences pour le secteur des  
technologies médicales]  
par Andreas Wildi et Monja Sieber  
mai 2021

### The Life Sciences Law Review Chapter 24 - Switzerland

[The Life Sciences Law Review –  
chapitre 24 – Suisse]  
par Celine Weber et Andreas Wildi  
dans: The Life Sciences Law Review -  
9th Edition, P. 377 - 389, mai 2021

### Pharmaceutical Advertising – Switzerland

[Publicité pharmaceutique: situation en  
Suisse]  
par Andreas Wildi et Celine Weber  
dans: Chambers Global Practice Guide,  
19 mars 2021

### Liberté de choix de la thérapie vs principe du caractère économique dans le domaine de la liste des spécialités

par Andreas Wildi, Daniel Staffelbach et  
Stephanie Eggimann  
novembre 2020

### Therapiewahlfreiheit vs. Wirtschaftlichkeitsgebot im Bereich der Spezialitätenliste

par Andreas Wildi, Daniel Staffelbach et  
Stephanie Eggimann  
novembre 2020

**Vous trouverez la liste complète des  
publications sur le site:**  
[www.walderwyss.com/andreas.wildi](http://www.walderwyss.com/andreas.wildi)